
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 9 février 2016 à 19 h
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Valérie Plante, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Richard Bergeron, conseiller du district de Saint-Jacques
M^e Karine Boivin-Roy, conseillère désignée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller désigné

ABSENCE :

M. Steve Shanahan, conseiller du district de Peter-McGill

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur général adjoint
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs et du Greffe
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture des Sports des Loisirs et du développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
Mme Isabelle Rougier, chef de division des Communications et des Relations avec les citoyens
M. Mathieu Bastien, commandant du poste 12 du service de police
M. Stéphane Plourde, inspecteur du poste 20 du Service de police
M. Vincent Richer, inspecteur du poste 21 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 121, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 730, rue Wellington : nombre d'unités de chargement pour l'agrandissement du bâtiment : aucune intervention
 - 4040, avenue du Parc : installation d'un équipement mécanique en cour avant : aucune intervention
 - 1650, avenue Cedar : aménagement trois équipements mécanique adjacents à une cour avant : aucune intervention
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1223, rue Mackay : « résidence de tourisme » aux 2^e et 3^e étages (avec mezzanine) : 1 intervention
- 1307 et 1311, rue Sainte-Catherine Est : « habitation », au 2^e du bâtiment : aucune intervention

CA16 240001

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 février 2016

Il est proposé par Denis Coderre

appuyé par Jean-Marc Gibeau

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 février 2016 en retirant le dossier suivant :

- 20.25 Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec le Festival Montréal en Lumière pour l'animation du domaine public et la promotion des événements se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie et accorder une contribution de 100 000 \$;

Et en ajoutant le dossier suivant :

- 20.27 Accorder un contrat de 1 250 596,53 \$ à Les Entreprises C. Dubois inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement du terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 304 970,23 \$ (appel d'offres public VMP-15-024 – 13 soumissionnaires).

Adoptée à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Lucien Landry
- Centre communautaire Sainte-Catherine d'Alexandrie
- Dénomination du parc François-Martineau

Monsieur Georges Leclerc
- Travaux parc Olivier-Robert
- Centre récréatif Poupart

Madame Guylaine Brosseau
- projet de fenêtre en baie du 2553, rue Montgomery

Madame Véronica Islas
- Ville-MESS

Monsieur Michel Jeannotte
- relations de travail et l'impact sur les conditions de travail

Monsieur François Bourguoin
- Entente de partenariat gouvernement-municipalité

Madame Geneviève Dessurault
- Date de rencontre concernant le CPE Centre Pause Parents-Enfants

CA16 240002

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Denis Coderre
Richard Bergeron, Karine Boivin-Roy et Jean-Marc Gibeau

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 09.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1162701001

Nom du demandeur et objet de la question

Madame Geneviève Beauchamp
- Logements

Madame Lise Béland
- État de l'avenue du Parc-La Fontaine
- Politique de réhabilitation et risques causés par les bâtiments barricadés

Monsieur Claude Rondeau
- Odeur d'amiante dans les appartements
- Garderie du 1710, rue Amherst

Monsieur Marco Pardo
- Bruit

Monsieur Jacob Levy
- Projet de construction du 2285, avenue Papineau

Monsieur Luc Desparois
- Industrie de la calèche

CA16 240003

Période de questions du public - prolongation

Attendu qu'à 20 h 09, il reste des personnes qui n'ont pas été entendues :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1162701001

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Alain Creton
- Terrasses d'été

Monsieur Alain Fugère
- Sous-traitance
- Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO)

Monsieur Daniel Morin
- Retraite des élus municipaux

Monsieur Benoît Audet
- Sous-traitance et expertise interne

Madame Claire Adamson
- Logement social dans le territoire du Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares

Monsieur Jeff Letendre
- Évaluation foncière et résidences de tourisme

Monsieur Charles-Étienne Robert
- 2285, avenue Papineau

Monsieur Hodess Kyle
- Condos pour les familles

Madame Christiane Saudereau
- Travaux de rénovation sans permis dans un immeuble

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 37. 22 personnes sur les 23 personnes inscrites ont été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions de la conseillère Valérie Plante ont trait, entre autre, aux points suivants :

- PPU des gares
- Résolution en appui aux services de garde éducatifs dans l'arrondissement de Ville-Marie.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

- Résolution de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce soutenant les intentions du gouvernement du Canada pour l'élimination des gras trans non naturels dans les produits alimentaires canadiens.

CA16 240004

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240005

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2015

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1162701012

CA16 240006

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2015

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1162701011

CA16 240007

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2016

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1162701017

CA16 240008

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240009

Autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 31^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 31^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 050 \$ pour la participation de l'arrondissement au 31^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1163105001

CA16 240010

Approuver le projet d'acte par lequel la Commission scolaire de Montréal consent à la Ville de Montréal, sans contrepartie monétaire, une servitude temporaire pour l'établissement d'une place publique, sur une parcelle de terrain située au sud-est de la rue Ontario Est entre les rues Dufresne et Poupart dans l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver le projet d'acte par laquelle la Commission scolaire de Montréal consent à la Ville de Montréal, sans contrepartie monétaire, une servitude temporaire pour l'établissement d'une place publique sur une partie du lot 1 424 219 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ayant une superficie de 130.6 mètres carrés, le tout tel qu'illustré au plan 0-38 Sainte-Marie préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, le 15 juillet 2014, sous sa minute 1004 et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de servitude.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1146442001

CA16 240011

Accorder un contrat de 1 516 577,74 \$ à St-Denis Thompson pour les travaux de restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois et autoriser une dépense maximale de 1 648 454,06 \$ (appel d'offres public VMP-15-015 - 2 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 1 648 454,06 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour les travaux de restauration des arches et de la pagode dans le Quartier chinois (appel d'offres public VMP-15-015 - 2 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 1 516 577,74 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 CTA1150890006

CA16 240012

Accorder un contrat de 197 598,10 \$ à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1 (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 197 598,10 \$, taxes incluses, pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1 (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1156071003

CA16 240013

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Oxy-Jeunes pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 15 000 \$, pour un montant total de 30 000 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec Oxy-Jeunes pour le programme de partenariat « Programmation d'activités de sports et de loisirs » ;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 15 000 \$ pour les années 2016 et 2017;

D'imputer cette dépense totale de 30 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1165986001

CA16 240014

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation d'activités de loisir pour les aînés et accorder une contribution totalisant la somme de 17 000 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention de partenariat, se terminant le 31 décembre 2016, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie, pour la réalisation d'activités de loisir pour les aînés;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 17 000 \$ pour l'année 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1165377001

CA16 240015

Approuver la convention modifiée avec la Clinique juridique Juripop relativement à la réalisation des cliniques juridiques gratuites, à la station de métro Berri-UQAM afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2016

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA15 240211 adoptée à sa séance du 12 mai 2015, approuvé la convention, se terminant le 30 septembre 2015, avec la clinique Juripop pour la tenue de cliniques juridiques dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement souhaite prolonger la durée de la convention avec la clinique Juripop :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention modifiée avec la Clinique juridique Juripop, pour la réalisation de cliniques juridiques gratuites, à la station de métro Berri-UQAM, afin de la prolonger jusqu'au 31 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 CTA1152817006

CA16 240016

Approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour l'octroi d'un contrat d'approvisionnement pour des unités de toilettes automatisées et autonettoyantes

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver, pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture d'unités de toilettes automatisées et autonettoyantes, les règles suivantes:

- la composition du comité de sélection formé de 4 membres, dont 1 cadre de direction, 1 cadre de la ville centre, 1 professionnel de la direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement, 1 professionnel de la Direction des travaux publics de l'arrondissement;
- la grille d'évaluation et sa pondération telles que présentées en pièce jointe.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1165876002

CA16 240017

Autoriser une affectation de surplus de 188 780,59 \$, autoriser une dépense de 149 637,43 \$ pour la fourniture d'un châssis-cabine de classe 293 auprès de Globocam (Montréal) inc., conformément à l'entente-cadre 706217 (CG11 0450) et une dépense de 57 101,93 \$ pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante auprès de Équipements Twin inc., conformément à l'entente-cadre 789455 (CG12 0351) pour une dépense totale de 206 739,36 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 149 637,43\$, taxes incluses, pour la fourniture d'un châssis-cabine conformément à l'entente-cadre 706217 intervenue entre la ville et Globocam (Montréal) inc. (appel d'offres public 11-11751 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 57 101,93 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante conformément à l'entente-cadre 789455 intervenue entre la ville et Équipement Twin inc. (appel d'offres public 12-11944 - 1 soumissionnaire);

D'affecter la somme de 188 780,59 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de ces dépenses;

D'imputer les dépenses conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1165382003

CA16 240018

Autoriser une affectation de surplus de 107 087,25 \$ et se prévaloir de l'option de rachat de six fourgons au contrat accordé à Jacques Olivier Ford

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA13 240491 adoptée à sa séance du 11 septembre 2013, autorisé une dépense maximale de 403 803,70 \$ taxes incluses, pour la location de six fourgons neufs de seize pieds avec option de rachat (appel d'offre public 13-13064 – 2 soumissionnaires) :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De se prévaloir de l'option de rachat de six fourgons au contrat auprès de l'adjudicataire Jacques Olivier Ford inc. pour un montant total de 117 274,50 \$, taxes incluses;

D'affecter un montant de 107 087,25 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 CTA1135382010

CA16 240019

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire Denis Coderre était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

CA16 240020

Accorder un contrat de 85 282,71 \$ à Procova inc. pour l'exécution des travaux de réfection des douches réservées aux joueurs et aux arbitres dans les vestiaires de l'aréna Camillien-Houde situé au 1696, rue Montcalm et autoriser une dépense maximale de 89 546,85 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-15-024 - 5 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 89 546,85 \$, pour l'exécution des travaux de réfection des douches réservées aux joueurs et aux arbitres dans les vestiaires de l'aréna Camillien-Houde situé au 1696, rue Montcalm (appel d'offres sur invitation VMI-15-024 – 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 85 282,71 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire Denis Coderre était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.11 1156004003

CA16 240021

Accorder un contrat de 61 879,54 \$ à Construction de la Croisette inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une cuisinette dans le Chalet du Parc des Vétérans situé au 1655, avenue Papineau et autoriser une dépense maximale de 64 973,53 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-15-026 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense maximale de 64 973,53 \$, pour l'exécution des travaux d'aménagement d'une cuisinette dans le Chalet du Parc des Vétérans situé au 1655, avenue Papineau (appel d'offres sur invitation VMI-15-026 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Construction de la Croisette inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 61 879,54 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire Denis Coderre était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.12 1156004004

CA16 240022

Autoriser une affectation de surplus de 134 513,14 \$ et autoriser une dépense totale de 147 309,43 \$ pour l'achat de 3 mini-fourgonnettes Dodge auprès de Montréal Chrysler Dodge jeep (Lasalle), conformément à l'entente-cadre 693411 (CG11 0370), d'une camionnette 4X4 conformément à l'entente-cadre 706439 (CG15 0029) et une camionnette cabine équipée conformément à l'entente-cadre 706439 (CG15 0029)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 72 418,75 \$, pour la fourniture de trois mini-fourgonnettes Dodge conformément à l'entente-cadre 693411 intervenue entre la Ville et Montréal Chrysler Dodge Jeep Lasalle (appel d'offre public numéro 11-11754 - 5 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 39 375,85 \$, pour la fourniture d'une camionnette 4X4 conformément à l'entente-cadre 706439 intervenue entre la Ville et Montréal Chrysler Dodge Jeep Lasalle (appel d'offre public numéro 11-11756 - 13 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 35 514,99 \$, pour la fourniture d'une camionnette 4X2 conformément à l'entente-cadre 706439 intervenue entre la Ville et Montréal Chrysler Dodge Jeep Lasalle (appel d'offre public numéro 11-11756 - 13 soumissionnaires);

D'affecter une somme de 134 513,15 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de ces dépenses;

D'imputer cette dépense totale de 147 309,43 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire Denis Coderre était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.13 1165382001

CA16 240023

Approuver les 5 conventions, pour l'année 2016, avec divers organismes en itinérance dans le cadre de la mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et accorder une contribution totale de 283 341 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver les 5 conventions, pour l'année 2016, pour la réalisation de divers projets en lien avec le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance et le budget de fonctionnement de l'arrondissement, les contributions suivantes :

- 24 400 \$ à l'Accueil Bonneau inc.;
- 74 560 \$ à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal;
- 110 761 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 10 000 \$ au groupe communautaire l'Itinéraire;
- 63 620 \$ à la Mission Old Brewery;

D'imputer cette dépense de 283 341 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire Denis Coderre était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.14 1163405001

CA16 240024

Approuver un contrat de services de 243 747 \$, pour l'année 2016, avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense totale de 243 747 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver un contrat de 243 747 \$ avec Mosaïcultures Internationales de Montréal pour la location d'une partie de l'oeuvre florale l'Homme qui plantait des arbres qui sera installée sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 243 747 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1155876003

CA16 240025

Accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accepter l'offre du conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1165876001

CA16 240026

Augmenter la dépense des contrats au prix unitaire de 3,20 \$/m³ à DF transport en vrac SNC (contrat T11-61) et de 2,856 \$/m³ à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc. (contrat T11-62) pour le transport de neige durant 5 ans, du 1er novembre 2011 au 31 mars 2016 afin de couvrir les dépassements de coût de 1 200 000 \$

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA11 240486 adoptée à sa séance du 12 septembre 2011, accordé des contrats au prix unitaire de 3,20 \$/m³ à DF transport en vrac SNC (contrat T11-61) et de 2,856 \$/m³ à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe Inc. (contrat T11-62) pour le transport de neige, pour une période de 5 ans, soit du 1er novembre 2011 au 31 mars 2016 et autoriser une dépense totale approximative de 2 754 667 \$ (appel d'offres public VMP-11-017 - 2 soumissionnaires);

Attendu qu'un dépassement des coûts pour l'année 2015-2016 est anticipé :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'augmenter la dépense des contrats au prix unitaire de 3,20 \$/m³ à DF transport en vrac SNC (contrat T11-61) et de 2,856 \$/m³ à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe inc. (contrat T11-62) pour le transport de neige durant 5 ans, du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2016 afin de couvrir les dépassements de coût de 1 200 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 CTA1114379015

CA16 240027

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec la Société écocitoyenne de Montréal pour le programme écologique des couches lavables;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 10 000 \$;

D'affecter une somme de 10 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1164105001

CA16 240028

Augmenter la dépense aux contrats accordés à Jean-Paul Trahan (1890) ltée (N11-63), à NMP Golf Construction inc. (N11-64) et aux Entreprises Réjean Desgranges inc. (N11-65) pour le déneigement durant 5 ans, du 15 novembre 2011 au 31 mars 2016 et autoriser un dépassement de coûts anticipés de 5 000 000 \$ pour le déneigement, là ou requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA11 240485 adoptée à sa séance du 12 septembre 2011, autorisé pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2016, une dépense totale approximative de 19 708 776,94 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires (appel d'offres public VMP-11-015 - 5 soumissionnaires);

Attendu qu'un dépassement de coûts est anticipé pour l'année 2015-2016 :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'augmenter la dépense aux contrats accordés à Jean-Paul Trahan (1890) ltée (N11-63), à NMP Golf Construction inc. (N11-64) et aux Entreprises Réjean Desgranges inc. (N11-65) pour le déneigement durant 5 ans, du 15 novembre 2011 au 31 mars 2016 et autoriser un dépassement de coûts anticipés de 5 000 000 \$ pour le déneigement, là ou requis, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 CTA1114379014

CA16 240029

Approuver la convention avec Piknic Électronik pour l'événement « Igloofest- Lancer du sapin 2016 » sur la Place Jacques-Cartier et accorder une contribution de 10 000 \$

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec Piknic Électronik pour l'événement « Igloofest- Lancer du sapin 2016 » sur la Place Jacques-Cartier;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1161455002

CA16 240030

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.27.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240031

Approuver la convention avec la Chambre de commerce LGBT du Québec et accorder une contribution de 10 000 \$ pour appuyer la réalisation de son plan d'action 2016

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la convention avec La Chambre de commerce LGBT du Québec pour l'appuyer dans la réalisation de son plan d'action 2016;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.21 1161455001

CA16 240032

Approuver les protocoles d'ententes, pour les années 2016, 2017 et 2018, pour la concession de la délivrance de licences pour chiens et édicter une ordonnance

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver, relativement à l'octroi de concessions pour la délivrance de licences pour chiens, pour les années 2016, 2017 et 2018, les protocoles d'ententes avec la Société écocitoyenne de Montréal (l'Éco-quartier de Sainte-Marie), la Société pour l'action et la sensibilisation environnementale de Montréal (Éco-quartier de Peter-McGill) et Animal expert Maisonneuve inc.;

D'édicter, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), l'ordonnance 99-254, o. 9 modifiant l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

20.22 1167043001

CA16 240033

Accorder un contrat de 137 970 \$ à Le Berger Blanc inc., d'une durée de 12 mois, pour des services de fourrière pour animaux pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 137 970 \$ (appel d'offres public 16-14988 - 1 soumissionnaire)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense de 137 970 \$, pour les services de fourrière pour animaux d'une durée de 12 mois (appel d'offres public 16-14988- 1 soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Le Berger Blanc inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 137 970 \$, taxes incluses, conformément au cahier de charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.23 1166884001

CA16 240034

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 50 110 \$

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 4 000 \$ à Alchimie, Créations et Cultures;
- 500 \$ à Fondation du Centre Jeunesse de Montréal;
- 3 000 \$ à Clinique juridique Juripop;
- 2 500 \$ à Écomusée de la maison du fier monde;
- 6 475 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc.;
- 3 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 1 487 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud;
- 1 000 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 3 000 \$ au Carrefour Saint-Eusèbe;
- 2 000 \$ au Projet TRIP;
- 1 500 \$ à la Fondation du Théâtre de la ligue nationale d'improvisation;
- 2 500 \$ aux Voies culturelles des faubourgs;
- 1 000 \$ à Télévision communautaire Frontenac;
- 3 500 \$ à Action Centre-Ville;
- 5 886 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil;
- 587 \$ au Comité social Centre-Sud inc.;
- 1 000 \$ au Projet LOVE: Vivre sans violence (Québec);
- 1 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 4 975 \$ au Club optimiste Saint-Jacques de Montréal;
- 700 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 50 110 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.24 1160619001

CA16 240035

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville loue de JTI-Macdonald Corp., pour une période de 25 ans avec une renonciation au bénéfice de l'accession en faveur de la Ville pour les installations qui y seront réalisées, un terrain situé du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville loue de JTI-Macdonald Corp., pour une période de 25 ans avec une renonciation au bénéfice de l'accession en faveur de la Ville pour les installations qui y seront

réalisées, un terrain situé du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montrée sur un plan accompagnant la description technique préparée par Soufien Beskri, arpenteur-géomètre, le 22 février 2016 sous le numéro 237 de ses minutes, dossier 34009, aux fins d'agrandir l'actuel parc Walter-Stewart, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.26 1166486002

CA16 240036

Accorder un contrat de 1 250 596,53 \$ à Les Entreprises C.Dubois inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement du terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 304 970,23 \$ (appel d'offres public VMP-15-024 - 13 soumissionnaires)

Attendu que l'approbation du présent dossier est conditionnelle à l'approbation par le comité exécutif de l'autorisation du virement de crédit entre le Service de la concertation des arrondissements et l'arrondissement de Ville-Marie, d'un montant de 558 808,55 \$, taxes incluses, à la suite au contrat accordé pour l'aménagement d'un jardin et d'une serre dans le cadre du projet des quartiers intégrés :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser une dépense de 1 304 970,23 \$ pour réaliser des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et des travaux d'éclairage, dans le terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public VMP-15-024 – 13 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat à Les Entreprises C. Dubois inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 1 250 596,53 \$, taxes incluses, conformément aux cahier de charges;

D'affecter la somme de 746 161,68 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

20.27 1166486001

CA16 240037

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240038

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le conseil de la Ville offre aux conseils d'arrondissements la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), que le conseil de la ville offre aux conseils d'arrondissements, à compter du 15 février 2016, la fourniture de services 311 les soirs, les fins de semaine et les jours fériés :

- prises d'appels téléphoniques 311 et des courriels n'ayant pas été attribués à aucun arrondissement du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h 30, les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 17 h;
- service de qualité conforme aux normes de service en matière de service téléphonique, tel que définit dans l'encadrement administratif Gestion du Réseau Accès Montréal (C-OG-SDG-D-07-001).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1160141001

CA16 240039

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1162701013

CA16 240040

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1162701014

CA16 240041

Affecter un montant de 300 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de couvrir les dépenses requises à la mise à niveau de la flotte de véhicules

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'affecter un montant de 300 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de couvrir les dépenses requises à la mise à niveau de la flotte de véhicules;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1165382002

CA16 240042

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240043

Adopter une résolution autorisant de déroger au Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258, modifié) et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre un développement immobilier mixte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2015 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

- 1) D'accorder, pour le terrain constitué des lots 1 851 385, 1 851 394 et 2 160 021 sur lequel sont situés les bâtiments sis au 975, rue Lucien-L'Allier et au 1000, rue de la Montagne, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
 - a) de déroger notamment aux articles 6, 7, 9, 14, 16 du Règlement autorisant la démolition de bâtiments ainsi que la construction et l'occupation d'un ensemble d'édifices à bureaux sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues de la Montagne, Saint-Antoine et Lucien-L'Allier (00-258, modifié) relativement la hauteur maximale, la densité maximale de l'ensemble des bâtiments à être construits sur ce territoire et les conditions de démolition des bâtiments sur le territoire visé;
 - b) de déroger notamment aux articles 10, 58 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur minimale, au mode d'implantation et aux marges latérales;
 - c) de démolir, conformément aux conditions prévues à la présente résolution, les bâtiments sis au 1000, rue de la Montagne et au 975, rue Lucien-L'Allier;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) l'édifice sis au 975, rue Lucien-L'Allier, doit être conservé sur une profondeur d'au moins 15 m par rapport au plan principal de façade, tel qu'illustré aux plans numérotés de 1 à 12 réalisés par la firme ACDF et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 octobre 2015;
 - b) la conservation mentionnée au sous-paragraphe a) doit comprendre la restauration des caractéristiques architecturales d'origine (maçonnerie, portes et fenêtres) ou leur remplacement

- par des éléments qui reprennent la forme et l'apparence des caractéristiques architecturales d'origine; toutefois, de nouvelles ouvertures pourront être pratiquées dans le bâtiment pour y assurer une accessibilité fonctionnelle et ces interventions devront être approuvées selon la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- c) des éléments commémoratifs doivent être intégrés au projet afin de rappeler la présence sur le site des bâtiments à démolir et devront être approuvés selon la procédure du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
 - d) une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du 975, rue Lucien-L'Allier, doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les mesures à mettre en œuvre pour conserver et restaurer les éléments mentionnés aux sous-paragraphes a) et b);
 - e) la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour les bâtiments visés est conditionnelle au dépôt d'une demande de permis de construction pour réaliser la phase 1 du projet, telle qu'illustrée aux plans numérotés de 1 à 12 réalisés par la frime ACDF et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 octobre 2015;
 - f) la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le 1000, rue de la Montagne, est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable émise par une institution financière équivalent à la garantie monétaire fixée au Règlement 00-258 au montant de 100 000 \$. Elle doit demeurer en vigueur tant que tous les travaux de la phase 1 ne sont pas complétés, conformément à la présente autorisation;
 - g) la délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le 975, rue Lucien-L'Allier, est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable émise par une institution financière équivalent à la moitié de la garantie monétaire de 500 000 \$ fixée au Règlement 00-258 pour autoriser la démolition du 975 et du 1025, rue Lucien-L'Allier, soit 250 000 \$. Elle doit demeurer en vigueur tant que tous les travaux ne sont pas complétés conformément à la présente autorisation ou que la partie restante du 975, rue Lucien-L'Allier, ne soit remise en état d'être occupée;
 - h) le maintien en vigueur des garanties monétaires jusqu'à l'expiration des 60 jours suivants la date prévue de la réalisation complète du programme de réutilisation du sol dégagé correspondant à chacune des phases et l'inclusion d'une disposition obligeant l'émetteur à en renouveler automatiquement les conditions à la date d'échéance;
 - i) les travaux visés par la présente autorisation doivent débuter dans les 60 mois suivants son adoption à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- 3) Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente autorisation continue de s'appliquer.

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.01
pp 323
1156347079

CA16 240044

Rendre une décision relativement à la demande de permis pour le bâtiment situé au 2551-2555, rue Montgomery

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

De refuser la demande de permis 3001102488 pour le bâtiment situé aux 2551-2555, rue Montgomery.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1161044001

CA16 240045

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) - Adoption

Attendu que, le 8 décembre 2015, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci n'a pas été remise aux membres du conseil;

Attendu que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA-24-252 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de remplacer dans la définition du « fonctionnaire de niveau C » les mots « superviseur installation et parcs de la direction culture, sport, loisirs et développement social » par le mot « régisseur », d'insérer les mots « agent technique principal » dans la définition du « fonctionnaire de niveau E » et de déléguer au fonctionnaire de niveau E l'autorisation de dépense lorsque la valeur est de 1 000 \$ et moins.

Adoptée à l'unanimité.

40.03
CA-24-252
1152701078

CA16 240046

Adopter un règlement autorisant l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1424, rue Bishop Est, érigé sur le lot 1 341 043 du cadastre du Québec, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1) - Adoption

Attendu que, le 8 décembre 2015, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA 24-253 intitulé Règlement autorisant l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, du bâtiment situé au 1424, rue Bishop, érigé sur le lot 1 341 043 du cadastre du Québec, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1).

Adoptée à l'unanimité.

40.04
CA24-253
1156347081

CA16 240047

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) visant à permettre la construction d'éléments symboliques religieux au-delà de la hauteur maximale prescrite - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2015 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA-24-282.107 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282) visant à permettre la construction d'éléments symboliques religieux au-delà de la hauteur maximale prescrite.

Adoptée à l'unanimité.

40.05
CA-24-282.107
1156347091

CA16 240048

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282), afin d'ajouter une précision touchant les terrains adjacents à une voie ferrée, à une gare de triage, à une autoroute et ses voies d'accès et autoriser la vente et l'étalage extérieurs dans le quadrilatère délimité par les rues Carthcart, Mansfield et les boulevard René-Lévesque et Robert-Bourassa - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2015 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter le règlement CA-24-282.106 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme (01-282), afin d'ajouter une précision touchant les terrains adjacents à une voie ferrée, à une gare de triage, à une autoroute et ses voies d'accès et d'autoriser la vente et l'étalage extérieurs dans le quadrilatère délimité par les rues Carthcart, Mansfield et les boulevard René-Lévesque et Robert-Bourassa.

Adoptée à l'unanimité.

40.06

CA-24-282.106
1156347090

CA16 240049

Accorder une dérogation mineure relativement au nombre d'unités de chargement pour l'agrandissement du bâtiment situé au 730, rue Wellington

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour l'agrandissement projeté du bâtiment situé au 730, rue Wellington, une dérogation permettant de ne pas aménager d'unité de chargement, et ce, en dérogation au paragraphe 1° de l'article 583 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1156347100

CA16 240050

Autoriser l'usage « résidence de tourisme » aux 2^e et 3^e étages (avec mezzanine) du bâtiment situé au 1223, rue Mackay, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage « résidence de tourisme » aux 2^e et 3^e étages (avec mezzanine) du bâtiment situé au 1223, rue Mackay, et ce, conformément au paragraphe 7 de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à la majorité.

Dissidence : Valérie Plante

40.08 1156347094

CA16 240051

Autoriser l'inversion du sens de la circulation de la rue Saint-Edward vers l'ouest entre les rues Bleury et Saint-Alexandre

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o.154 inversant le sens de la circulation sur la rue Saint-Edward vers l'Ouest entre les rues Bleury et Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1156884010

CA16 240052

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 1^{re} partie, B)

Il est proposé par Karine Boivin-Roy

appuyé par Richard Bergeron

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 479 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 434 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1160679002

CA16 240053

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240054

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2793-2797, rue Ontario Est

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 9 janvier 2016, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2793 à 2797, rue Ontario Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1156347105

CA16 240055

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 1^{re} partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2016, 1^{re} partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 435 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 480 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance C-4.1, o. 155 permettant la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 61 permettant d'utiliser le mobilier urbain selon les sites et horaires identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2), l'ordonnance P-12.2, o. 72 permettant de peindre des marques au sol selon les sites et horaires identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1162840001

CA16 240056

Édicter une ordonnance, autorisant les promoteurs d'événements à installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2016

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 160 permettant aux promoteurs d'événements d'installer une enseigne ou une enseigne publicitaire pour les événements en 2016.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1166255001

CA16 240057

Édicter une ordonnance pour l'implantation d'une zone de débarcadère en tout temps face au 635, rue Saint-Maurice

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 156 permettant l'implantation d'une zone de débarcadère en tout temps située au 635, rue Saint-Maurice, face à l'accès principal du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1165914001

CA16 240058

Accorder une dérogation mineure relativement à l'aménagement d'équipements mécaniques adjacents à une cour avant au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant d'aménager trois équipements mécaniques adjacents à une cour avant pour l'Hôpital général de Montréal situé au 1650, avenue Cedar, et ce, en dérogation à l'article 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1156347116

CA16 240059

Édicter une ordonnance autorisant le Nouveau Théâtre Expérimental à accueillir, dans le cadre du spectacle intitulé « Animaux », du 3 au 20 mars 2016, plus de 4 animaux dont certaines espèces interdites par le Règlement sur le contrôle des animaux (CA-24-191)

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur le contrôle d'animaux (CA-24-191), l'ordonnance CA-24-191, o. 2 autorisant le Nouveau Théâtre Expérimental à accueillir, dans le cadre du spectacle intitulé « Animaux », du 3 au 20 mars 2016, plus de 4 animaux dont certaines espèces interdites par le Règlement sur le contrôle des animaux (CA-24-191).

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1163200001

CA16 240060

Rendre une décision relativement à l'agrandissement au 24^e étage du bâtiment situé 3545, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Attendu que le bâtiment se situe dans un secteur sensible, en bordure de l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal où les taux d'implantation, les densités et les hauteurs sont contrôlés de façon attentive;

Attendu que le projet déroge à la hauteur en étages d'un bâtiment déjà dérogatoire à la hauteur en étages et en mètres (droits acquis);

Attendu que la hauteur en étage est augmentée puisque le volume représente plus de 40% de la superficie de l'étage immédiatement inférieur;

Attendu que le Plan d'urbanisme limite la hauteur à 16 m et la densité maximale à 3 m;

Attendu que l'agrandissement demandé ne tend pas à se rapprocher de la conformité au règlement ni de la conformité au Plan d'urbanisme. Au contraire, il augmente en étages et en densité;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a émis, le 15 octobre 2015, un avis défavorable à l'unanimité à ce projet d'agrandissement :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De refuser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'agrandissement au 24^e étage du bâtiment situé au 3545, chemin de la Côte-des-Neiges, et ne pas accorder de dérogation aux articles 9 et 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1156347073

CA16 240061

Adopter une résolution permettant une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe - 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une modification à la résolution CA13 240502 qui autorisait l'agrandissement du bâtiment du Marché Saint-Jacques, afin de permettre la construction de verrières venant fermer les marquises existantes, du côté des rues Amherst et Wolfe, pour le bâtiment situé au 1125, rue Ontario Est/2021, rue Amherst;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et prendre en compte le critère suivant :
 - i) s'assurer d'une composition axée sur la légèreté des matériaux et sur la réversibilité de l'agrandissement.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
pp 329
1160607003

CA16 240062

Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 49, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :
 - a) de démolir la dépendance actuelle;
 - b) de construire une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro;
 - c) d'occuper une partie de la dépendance et le tréfonds aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Déposer un plan d'aménagement paysager;
 - b) Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
 - i) Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
 - ii) L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
 - iii) Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
 - iv) Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.19
pp 327
1146347071

CA16 240063

Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment actuellement au 1423, rue Towers et en tréfonds de la rue Towers, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :
 - a) de démolir le bâtiment vacant actuel en conservant sa façade;
 - b) de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro et intégrant ainsi que restaurant la façade conservée;
 - c) d'occuper le bâtiment et le tréfonds du lot ainsi que de la rue Towers aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Conserver in situ la façade avant du bâtiment ou démanteler, numéroter, entreposer à l'abri des intempéries et réassembler les éléments architecturaux recyclables de la façade originale (maçonnerie de pierre calcaire et vitrail de l'imposte de la porte d'entrée) du bâtiment portant le numéro municipal 1423, rue Towers à l'intérieur d'une reconstitution fidèle de celle-ci; restaurer ces éléments, remplacer ou reconstituer ceux manquants ou abimés (perron, garde-corps, porte d'entrée, fenêtres, toiture de tôle de la fenêtre en baie, corniche, corbeaux, carreaux d'ardoise, couronnements, boiseries extérieures, tôleries architecturales) selon la forme et l'apparence d'origine, le tout à être réintégré en façade du bâtiment projeté, et fournir un devis descriptif détaillé complet de ces travaux;
 - b) Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation;
 - i) Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
 - ii) L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
 - iii) Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
 - iv) Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée;
 - c) Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
 - i) Prévoir l'utilisation d'un langage architectural contemporain, mais sobre, mettant en valeur la façade conservée du bâtiment d'origine ainsi que le bâti environnant;
 - ii) Préconiser des aménagements paysagers mettant en valeur la cour avant;
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.20
pp 328
1167199004

CA16 240064

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.25.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240065

Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant l'ajout des usages spécifiques suivants aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque et 1152, boulevard Saint-Laurent, en dérogation à l'article 179 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) :
 - a) Accessoires et appareils électroniques et informatiques;
 - b) Meubles, accessoires et appareils domestiques;
 - c) Établissements de jeux récréatifs;
 - d) Salle de danse;
 - e) Salle de réception;
 - f) Salle de réunion;
 - g) Salle d'exposition;
 - h) Services personnels et domestiques.
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
 - a) Dans l'éventualité où les usages « établissements de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » seraient effectifs, des mesures d'insonorisation devront être prises pour respecter la réglementation sur le bruit.

Adoptée à l'unanimité.

40.21
pp 326
1160607001

CA16 24066

Accorder une dérogation mineure relativement à l'installation d'un équipement mécanique en cour avant du bâtiment situé au 4040, avenue du Parc (Quartier général - Service de sécurité incendie de Montréal)

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), pour le bâtiment situé au 4040, avenue du Parc (Quartier général – Service de sécurité incendie de Montréal), une dérogation permettant l'installation d'un équipement mécanique en cour avant, et ce, notamment en dérogation à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
- Favoriser l'intégration de l'équipement mécanique sur le site par une solution architecturale novatrice respectant la qualité patrimoniale élevée de ce bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1167199003

CA16 24067

Autoriser l'usage résidentiel au 2^e étage du bâtiment situé au 1307 et au 1311, rue Sainte-Catherine Est (lot 1 979 681), en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels, l'usage résidentiel au 2^e étage du bâtiment situé au 1307 et au 1311, rue Sainte-Catherine Est.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1160607002

CA16 240068

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 1063-1073, rue Saint-Denis, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance 5984, o. 115 exemptant le propriétaire du bâtiment situé aux 1063-1073, rue Saint-Denis, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement exigibles;

De prendre acte de son engagement à verser 15 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement;

D'imputer ce revenu conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1156347114

CA16 240069

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 1^{re} partie C)

Il est proposé par Valérie Plante

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 481 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 161 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 436 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 62 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1161204001

CA16 240070

Adopter un règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant au syndicat de copropriété du 822 Sherbrooke est, d'occuper le domaine public avec balcons, marches et paliers d'accès, dans le parc de la rue Saint-Christophe - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux conseillers, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption du règlement sur l'occupation du domaine public pour des balcons, marches et paliers d'accès, dans le parc de la rue Saint-Christophe, situé au 822 Sherbrooke Est

40.26 1154612003

CA16 240071

Adopter un règlement sur l'occupation permanente du domaine public permettant à Montréal en histoire d'occuper gratuitement le domaine public, avec divers installations, sur diverses rues du Vieux-Montréal - Avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux conseillers, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption d'un règlement sur l'occupation du domaine public pour diverses installations sur le domaine public, dans le Vieux-Montréal.

40.27 1164612001

CA16 240072

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.28 à 40.31.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240073

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1225-45, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Centre culturel musulman de Montréal - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 10 novembre 2015 et l'a soumis à une consultation publique le 25 novembre 2015 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1225-45, rue Saint-Dominique, en dérogation à l'article 671.2^o du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
 - a) Respecter substantiellement la hauteur, le volume, la superficie, l'implantation et les usages, conformément aux plans numérotés 1 à 6 inclusivement, révisés le 16 octobre 2015, réalisés par Joao de Medeiros Melo, architecte, et joints à la présente résolution;
 - b) Soumettre le projet à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
 - c) Fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.28
pp 324
1156347056

CA16 240074

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement et la transformation du bâtiment situé au 2285, avenue Papineau, en dérogation à la hauteur en mètres et en étages maximale prescrite, aux saillies autorisées dans une marge et à l'emplacement d'une aire de stationnement, et ce, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 10 novembre 2015;

Attendu qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes signées par au moins 12 personnes intéressées ont été reçues, celle-ci entraînant pour les zones 0044 et 0095 la tenue d'un registre que 116 personnes habiles à voter devront signer pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum :

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 2285, avenue Papineau lot 1 565 527, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9, 369, 370 et 609.1 relatifs à la hauteur maximale, aux saillies autorisées dans une marge et à l'emplacement d'une aire de stationnement extérieure du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- 2) D'assortir cette résolution des conditions suivantes :
 - a) Réviser l'implantation de la terrasse sur le toit du stationnement afin de respecter un retrait de 1,5 m de la limite arrière;
 - b) Dans le cadre de la demande de permis, retravailler le traitement architectural de façon à tendre à respecter les critères du Règlement d'urbanisme 01-282 et de l'unité de paysage Côte Sherbrooke, notamment en termes de matérialité et de composition.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.29
pp 322
1156347095

CA16 240075

Refuser l'ensemble des 28 demandes de permis listées au tableau des dossiers en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et au tableau des dossiers en suspens ayant reçu un avis favorable avec condition(s) non-remplies par les demandeurs concernés

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De refuser les 28 demandes de permis en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ou ayant reçu un avis favorable avec une ou des conditions non-remplies par les demandeurs concernés.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.30 1155289006

CA16 240076

Édicter une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2016, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006, article 28.1), l'ordonnance CA-24-006, o. 49 permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

40.31 1162840002

CA16 240077

Désigner madame Marthe Boucher, chef de la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Quartier latin

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De désigner madame Marthe Boucher, chef de la Division permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, comme membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial du Quartier latin.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1166255002

CA16 240078

Prendre acte du dépôt du bilan au 31 décembre 2015 concernant l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et le transmettre au conseil municipal

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), du bilan sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie au 31 décembre 2015;

De transmettre ce rapport au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1166071001

CA16 240079

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 et 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

CA16 240080

Approuver la tenue du colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec à Montréal, arrondissement de Ville-Marie, année 2017

Attendu que le colloque de l'ACMQ regroupe près de 200 participants venus de l'ensemble des municipalités du Québec;

Attendu que Montréal soulignera son 375e anniversaire et que ce colloque offre également un volet d'échange international avec la France et la Belgique;

Attendu que la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que tous les autres arrondissements profiteront d'une visibilité et que l'apport financier sera relativement minime;

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

D'approuver la tenue du colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec à Montréal, arrondissement de Ville-Marie, en 2017 et de mandater la Division des communications et des relations avec les citoyens de Ville-Marie de débiter les démarches en ce sens.

Adoptée à l'unanimité.

70.01 1165119001

CA16 240081

Modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2016 afin de reporter le conseil d'arrondissement du 8 mars au mardi 15 mars

Il est proposé par Jean-Marc Gibeau

appuyé par Karine Boivin-Roy

De modifier le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2016 afin de reporter le conseil d'arrondissement du mardi 8 mars au mardi 15 mars.

Date	Heure	Lieu	Adresse
15 mars 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
12 avril 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
10 mai 2016	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges
14 juin 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
6 juillet 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 septembre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
11 octobre 2016	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est
8 novembre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée
13 décembre 2016	19 h	Salle du conseil	800, boul. De Maisonneuve Est, Rez-de-chaussée

Adoptée à l'unanimité.

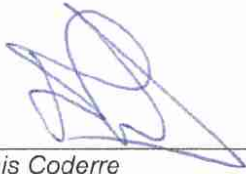
70.02 1162701018

Levée de la séance

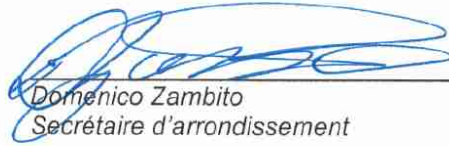
Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 15 mars 2016 à 19 heures, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 10.

70.02



Denis Coderre
Maire



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA16 240087
lors de la séance du conseil tenue le 15 mars 2016.*